

SESSION DU 15 OCTOBRE 2020

VŒU DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Pour une différenciation en matière de santé en Bretagne

Depuis le déconfinement de la mi-mai, la gestion de la crise sanitaire est désormais organisée par les Préfets à une échelle locale, en fonction des réalités de terrain. Il nous semble qu'il faut aller plus loin, et confier le pouvoir de décision en matière de santé en Bretagne aux élus des collectivités territoriales concernées.

La santé devrait être identifiée comme un élément constitutif d'un projet de territoire plus vaste. Or, elle apparaît encore trop souvent à l'heure actuelle comme une politique autonome, déconnectée des autres politiques publiques, avec lesquelles elle est pourtant étroitement liée, comme les transports, les services, le logement, la formation, l'environnement etc. Alors même que la santé représente bien souvent un poids important dans l'économie locale, en termes d'emplois directs et indirects mais également d'attractivité, elle ne saurait être éludée pour mesurer l'impact des réorganisations de l'offre de soin.

Mieux répondre aux besoins de la population en matière de santé, c'est à la fois mieux coordonner médecine de ville et hôpital, mieux organiser les articulations entre prises en charge en structure et à domicile, mais aussi développer la prévention, la télémédecine et s'assurer de former un nombre suffisant de professionnels qualifiés bénéficiant de conditions de travail satisfaisantes.

Les compétences et les responsabilités sont à l'heure actuelle partagées entre l'Etat et les différentes collectivités, et les moyens mobilisables ne correspondent pas nécessairement aux enjeux.

Au-delà des pistes engagées dans le cadre du « Ségur de la Santé », et des réflexions en cours sur le grand âge (« Laroque de l'autonomie »), il faut repenser globalement le système, son financement et sa gouvernance, non pas au niveau national mais à l'échelle de chaque région, dans l'optique d'une véritable différenciation, gage d'une réponse plus adaptée aux besoins de la population.

Nous demandons et proposons que le conseil de surveillance de l'ARS Bretagne :

- Ait des prérogatives renforcées après concertation entre collectivités réunies en CTAP,
- Qu'il soit présidé par le.la Président.e. d'une collectivité,
- Qu'après accord la Région est prête à assumer cette responsabilité.

Vœu adopté à la majorité

(Le Groupe Rassemblement National et Madame Catherine BLEIN votent contre)